

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Étaient présents : Franck RIESTER, Ginette MOTOT, Pascal FOURNIER, Laurence PICARD, Jean-Pierre AUBRY, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Alexis MONTOISY, Alain MARTINOT, Jean-Vincent DAUNA, Jean-Claude LEGEAY, Sylviane PERRIN, Alain LIVACHE, Bernadette SOUILLAC, Didier MOREAU, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Marie-José THOURET, Philippe JAULNEAU, Maria LANGLOIS, Xavier PIERRETTE, Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH, Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY, Marie BELVERGÉ

Ont donné procuration : Noua DIAB à Franck RIESTER, Patrick ASHFORD à Sylviane PERRIN, Solange DESMONTIER à Ginette MOTOT, Philippe de LA CHAPELLE à Jean-Pierre AUBRY

Absents excusés : Véronique MAASSEN, Noua DIAB, Patrick ASHFORD, Solange DESMONTIER, Marie-Ange YVON, Philippe de LA CHAPELLE

Madame Ginette MOTOT, secrétaire de séance.

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

M. RIESTER : Avant d'attaquer la première délibération, je tiens à vous informer que je viens d'être élu par le conseil communautaire, à l'unanimité, président de la Communauté de Communes du pays de Coulommiers, ainsi que les vice-présidents qui l'ont été aussi pendant un an à la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. Je rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers est le fruit de la fusion au 1^{er} janvier 2013, de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers dont faisait partie Coulommiers, et la Communauté de Communes de l'Avenir du secteur des Trois Rivières. Donc, ces vice-présidents, à savoir Guy DHORBAIT, maire de Boissy-le-Châtel, 1^{er} vice-président, Bernard JACOTIN, maire de Saints, 2^{ème} vice-président, Sophie CHEVRINAIS, maire de la commune de Touquin, 3^{ème} vice-présidente, Alain BOURCHOT, maire de Maisoncelles, 4^{ème} vice-président, ont été à nouveau réélus, nous avons donc 4 vice-présidents sur cette Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

N° 2014-DEL-053 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) COULOMMIERS-MOUROUX

M. RIESTER : Ce syndicat s'occupe de l'assainissement, nous avons besoin d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants auprès du SIVU COULOMMIERS-MOUROUX. Nous vous proposons :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jean-Pierre AUBRY
M. Philippe de La CHAPELLE
M. Pascal FOURNIER

En qualité de délégués titulaires

M. Patrick ASHFORD
M. Didier MOREAU
M. Daniel BOULVRAIS

En qualité de délégués suppléants

Mme CANALE : Oui, M. le Maire, à la page 10 du procès-verbal, pour tout ce qui était commissions communales, vous avez fait le choix de permettre à chacun des candidats des listes représentées, de figurer au sein de ces commissions. Moi je voulais savoir, puisqu'en 2008, vous étiez un homme d'ouverture, si vous accepteriez, en plus, compte-tenu de la configuration de la Communauté de Communes aujourd'hui, là aussi, de faire l'ouverture, un petit peu à l'opposition, et de permettre que nous puissions être représentés dans les différentes instances ou différentes commissions communales ou intercommunales qui sont à l'ordre du jour. Juste, je finis, si vous refusez, nous ne prendrons pas part au vote, puisqu'on ne fait pas de démocratie formelle. Voilà. Soit vous acceptez que l'on participe, soit il n'y aura pas vraiment de forme démocratique au niveau intercommunal. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Merci, d'abord, démocratie formelle, c'est le fruit des élections et du rapport entre la majorité et l'opposition, donc c'est la démocratie, deuxièmement, étant donné, justement, c'est un peu dans l'esprit du résultat des élections. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'opposition au sein du conseil communautaire du fait des différentes listes qui étaient présentes dans l'opposition. C'est un peu le calcul qui permet la représentation au sein du conseil communautaire, cela a permis à des membres des listes, aujourd'hui des listes d'opposition, des listes qui étaient face à nous, face à la liste principale, d'avoir des représentants à l'intercommunalité, c'est tout à fait en adéquation, en phase avec les élections et en phase avec la loi, qui nous permet de pouvoir choisir les représentants de la ville dans un certain nombre de syndicats. C'est le reflet, aussi, des élections, qui, malgré le calcul nouveau de la loi, n'a pas permis à l'opposition, du fait du score des listes d'opposition, d'avoir des représentants au conseil communautaire, donc à l'intercommunalité. Donc, je prends note que vous ne participerez pas au vote.

M. LILLEMANN : La loi, elle a bon dos, c'est une décision du maire, si le maire veut mettre les gens de l'opposition dans le syndicat, il le peut. Il n'y a pas que la loi.

M. RIESTER : Et comment je choisis entre les différents membres de l'opposition ? il faut que je mette en fait, à la place des titulaires, un membre de chaque de l'opposition, de chaque liste.

M. LILLEMANN : Les votes, vous allez nous faire ça pendant tout le mandat ? Ça ne va pas être très marrant. Je pense qu'on a 48% d'abstention, si vous vous amusez à ça, ce sera 55% que l'on va avoir.

M. RIESTER : Je ne m'amuse pas à ça. Mme CANALE, et je vais passer la parole à Mme PICARD, a justement rappelé que dans la constitution des commissions, j'avais veillé à ce que chaque liste, c'est l'esprit de la loi, puisse être représentée dans les commissions, alors même que les calculs de moyenne, etc..., n'auraient pas permis en théorie de le faire. Cela montre bien à quel point, que l'opposition, toutes les oppositions, toutes les listes, représentant de chaque liste,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

puissent être présents dans les commissions. Après, il y a les représentants de la ville dans les différentes structures intercommunales et autres établissements dans lesquels nous avons des représentants, et là, la loi, elle a bon dos, mais elle existe, elle est comme cela, et n'a pas permis à des représentants de l'opposition, vu les scores réalisés par la liste majoritaire et de l'opposition, d'avoir des élus au conseil communautaire, et c'est dans cet esprit-là que je souhaite, effectivement, quand il y a deux ou trois, quatre titulaires, que cela soit des titulaires de la majorité qui soient élus. Reste, après, chacun peut se présenter, si vous ne voulez pas vous présenter, vous ne vous présentez pas, mais effectivement, il y a ensuite un rapport de force ensuite, entre la majorité et l'opposition.

Mme PICARD : Oui, justement, d'une part pour vous rappeler que les comités syndicaux sont publics, cela ne vous empêchera pas d'y assister, en tout cas, et puis, étant dans l'opposition au Conseil Général depuis dix ans, je vous invite à regarder quel est le résultat du fait majoritaire. Vous serez sans doute comme moi, étonné.

M. LILLEMANN : Je vous invite à regarder ce qui se passe à la chambre des députés, il y a eu une réforme en 2008, qui a donné des droits, c'est vrai, vous en bénéficiez, M. RIESTER, qui sont quand même pas mal : l'ordre du jour une fois par mois, poste de rapporteur, poste de président commission d'enquête, présidence à la commission des finances confiée à l'opposition on peut comme ça dire des choses, c'est quand même intéressant, vous pourriez en tant que maire, les maires en général, qu'ils soient de gauche ou de droite, adopter ce type de chose pour les conseils municipaux.

M. RIESTER : C'est justement ce que j'ai fait, M. LILLEMANN, voyez, c'est exactement ce que j'ai fait. Vous auriez dû saluer lors du précédent conseil municipal, saluer la position qui était la mienne, de faire en sorte que chaque représentant de liste soit présent dans les commissions. C'est étonnant, vous ne l'avez pas fait. Vous le faites là au moment où ce n'est pas exactement le moment où je le fais. Bon, très bien, là étant donné l'esprit, justement de la loi, qui a vu des avancées pour les représentants des oppositions, qu'est-ce que vous voulez, après ce sont des calculs qui font que vous n'avez pas de représentant à l'intercommunalité. Donc, c'est dans cet esprit-là que je maintiens les délégués dans les syndicats intercommunaux, surtout que vous allez voir, il y a quand même peu de représentants, il faut quand même répéter aussi que c'est le fait majoritaire, que c'est le résultat des élections. Sans compter la difficulté qui est devant nous, et c'est pour cela que j'ai tranché en faisant en sorte qu'il y ait un représentant dans chaque liste qui se sont présentées. Comment on fait pour que chacun soit représenté dans les différentes listes, parce qu'il y a la liste que vous représentez, il y a la liste qui a été conduite par Mme MOLLET- LIDY, il y a la liste qui a été conduite par M. HURTH. Sous quel prétexte il y aurait un représentant de votre liste plutôt que celle de Mme MOLLET- LIDY ou de M. HURTH. Qui serait représentant de l'opposition, quelle opposition, elle est multiple l'opposition. Au sein du fonctionnement de la commune de Coulommiers, encore une fois, j'insiste, j'ai souhaité que l'opposition ait toute sa place, j'ai donné la possibilité à chaque représentant de liste, pour qu'il puisse être présent aux commissions. Je pense que cela va tout à fait dans le sens que vous souhaitez. Donc, vous ne participez pas au vote, Mme CANALE ?

Mme MOLLET : Je ne suis pas intervenue, je suis tout à fait d'accord avec mes collègues, donc moi non plus, je ne participerai pas au vote. Par contre, vous dites en effet que les réunions de l'intercommunalité sont publiques, est-ce que l'on sera informés des dates et des lieux où se tiennent ces réunions.

M. RIESTER : Bien sûr, c'est public aussi.

Mme MOLLET-LIDY : Sur le site de la commune ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Sur le site de l'intercommunalité, dans la presse et cela sera aussi sur le calendrier des évènements de la ville.

Mme MOLLET-LIDY : D'accord, merci.

M. RIESTER : A cet égard, Mme MOLLET-LIDY, cela me permet de rebondir sur une remarque que vous avez formulée, utiliser plus de façon régulière l'internet, que des invitations papier, donc, on est en train de modifier le fonctionnement des invitations, on enverra de moins en moins d'invitations papier aux membres du conseil municipal, on enverra par mail et en double sur la liste des évènements à venir, qui est à disposition de chaque conseiller municipal en remise papier ; Là pour le coup, c'est juste une feuille A4, avec tous les évènements du mois, pour faire des économies sur les timbres, les enveloppes pour les invitations. Cela va dans le bon sens.

On va passer au vote, je rappelle qu'il s'agit des représentants du SIVU, Syndicat Unique pour la construction de la station d'épuration en partenariat avec la commune de Mouroux. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on vote à main levée, étant donné qu'en plus qu'il y a trois personnes qui ne participent pas au vote ? Nous allons procéder à main levée.

- Sont élus :

En qualité de délégués titulaires

M. Jean-Pierre AUBRY

M. Philippe de La CHAPELLE

M. Pascal FOURNIER

En qualité de délégués suppléants

M. Patrick ASHFORD

M. Didier MOREAU

M. Daniel BOULVRAIS

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-054 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SCOT- SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION DU SCOT DU BASSIN DE VIE DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Il s'agit d'élire des représentants la ville pour le Schéma de Cohérence Territorial, qui est un syndicat mixte pour l'élaboration du SCOT, du bassin de vie de Coulommiers, 4 titulaires et 4 suppléants.

- Sont élus :

En qualité de délégués titulaires

M. Franck RIESTER

Mme Laurence PICARD

M. Pascal FOURNIER

M. Jean-Pierre AUBRY

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En qualité de délégués suppléants

Mme Sylviane PERRIN

Mme Maria LANGLOIS

M. Xavier PIERRETTE

M. Philippe JAULNEAU

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-055 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU TRAMY / STAC

M. RIESTER : Le TRAMY est maintenant devenu STAC, nous allons élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du STAC :

- Sont élus

En qualité de délégués titulaires

Mme Ginette MOTOT

Mme Laurence PICARD

En qualité de délégués suppléants

M. Philippe JAULNEAU

Mme Sonia ROMAIN

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-056 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DU GRAND MORIN

M. RIESTER : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin du Grand Morin

Sont élus

En qualité de délégués titulaires

M. Jean-Pierre AUBRY

M. Pascal FOURNIER

En qualité de délégués suppléants

M. Didier MOREAU

M. Daniel BOULVRAIS

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014-DEL-057 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE

M. RIESTER : 2 délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte pour la Géothermie. Le Maire de Coulommiers ou son représentant étant membre de droit. Mon représentant si je suis absent sera Pascal FOURNIER ;

Sont élus

En qualité de délégués titulaires

M. Philippe de La CHAPELLE

M. Jean-Pierre AUBRY

En qualité de délégués suppléants

M. Xavier PIERRETTE

M. Philippe JAULNEAU

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-058 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'OPH DE COULOMMIERS

M. RIESTER : 6 représentants du conseil municipal dont le Maire et 3 représentants non élus du Conseil Municipal en qualité de personnes qualifiées.

Sont élus

M. Franck RIESTER

Mme Sylviane PERRIN

Mme Laurence PICARD

M. Philippe de La CHAPELLE

Mme Noua DIAB

Mme Michèle KIT

Trois personnes qualifiées par le Conseil, donc qui ne sont pas conseillers municipaux, qui peuvent l'être mais pas dans notre commune

M. André BELLESSERT

M. Guy DHORBAIT

Eric DAMET

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-059 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Elire 2 représentants du conseil municipal, le Maire ou son représentant pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Coulommiers.

Si je devais être absent, c'est Sophie DELOISY qui me représenterait

Sont élus

Mme Sophie DELOISY
M. Jean-Vincent DAUNA

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-060 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. RIESTER : 4 délégués du conseil municipal en son sein pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

le Maire est Président de droit.

Sont élus

M.me Sophie DELOISY
Mme Solange DESMONTIER
M. Jean-Claude LEGEAY
Mme Noua DIAB

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-061 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION ANIMATION COULOMMIERS VACANCES LOISIRS (ACVL)

M. RIESTER : Désignation du Président et de deux délégués au sein du Conseil auprès de l'association Animation Coulommiers Vacances Loisirs

Sont élus :

– Mme Ginette MOTOT en qualité de Présidente

en qualité de délégués
Alexis MONTOISY
Sophie DELOISY

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014-DEL-062 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

M. RIESTER : Le Maire de Coulommiers est président de droit, pour rappel, si je devais être absent, c'est Ginette MOTOT qui me représenterait et deux représentants.

- Sont élus :

Sophie DELOISY
Alexis MONTOISY

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-063 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE ET DES FETES

M. RIESTER : Le Maire est Président de droit et M. Daniel BOULVRAIS adjoint chargé des affaires du jumelage est Vice-Président de droit, et 7 représentants.

- Sont élus

Mme Noua DIAB
M. Patrick ASHFORD
Mme Sylviane PERRIN
M. Philippe JAULNAU
Mme Sonia ROMAIN
Mme Maria LANGLOIS
Mme Marie-Ange YVON

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-064 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DU SERVICE CULTUREL DE COULOMMIERS

M. RIESTER : 5 membres du conseil et 4 membres issus du secteur associatif pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel de Coulommiers

Sont élus

en qualité de représentants du conseil municipal :

Mme Véronique MAASSEN
Mme Bernadette SOUILLAC
Mme Sonia ROMAIN
M. Didier MOREAU
Mme Marie BELLEVERGE

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en qualité de membres du secteur associatif :

Mme Séverine BAUCHET
Mme Jeannine MULLER
M. François FEINDEL
Mme Susie CAIN

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-065 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Désignation de 5 membres du conseil et 4 membres issus du secteur associatif pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'Office de Tourisme de Coulommiers

Sont élus

– en qualité de représentants du conseil municipal

Mme Véronique MAASSEN
Mme Marie BELLEVERGE
M. Daniel BOULVRAIS
Mme Solange DESMONTIER
M. Patrick ASHFORD

– en qualité de membres du secteur associatif

M. François FEINDEL
Mme Arlette LECOINTRE
M. Christophe AJAVON
Mme Françoise FAGETTE

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 2 abstentions (Françoise GOUDOUNEIX, Georges HURTH) et 3 n'ayant pas pris part au vote (Claude LILLEMANN, Aude CANALE, Josy MOLLET-LIDY)

N° 2014-DEL-066 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M. RIESTER : Je vais passer la parole à Sophie DELOISY que je remercie, les membres de la commission, ainsi que Valérie RAMBEAU et les équipes financières de la ville, pour le travail qu'ils ont réalisé. Mme DELOISY, c'est à vous.

Mme DELOISY : Merci M. le Maire, donc effectivement, je réitère mes remerciements à l'ensemble des services de la ville, pour ce débat d'orientations budgétaires. Comme nous l'avons vu, lors de la commission, par rapport à certaines remarques. C'est vrai que notre débat d'orientations budgétaires, est un débat effectivement ouvert et aussi construit sur les bilans que l'on avait, dans la mesure où le compte administratif 2013, a été voté avant les élections. Donc,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

c'est vrai qu'au niveau du fonctionnement, on avait déjà des choses déjà bien établies, et on pouvait s'appuyer dessus. Je vous rappellerai aussi, du fait des élections, le budget sera voté le 28 avril, on peut dire que cette année, on va avoir réellement, un peu plus de 6 mois de travail, mais pas sur une année entière. Donc, c'est vrai que ce débat d'orientations budgétaires est aussi construit sur cette année, un peu raccourci.

M. RIESTER : Pardon Sophie, je rajouterai en plus, que comme tout cela s'est fait rapidement, entre DOB et budget, on a préféré vous faire un DOB un peu plus consistant que d'habitude pour que vous ayez le maximum d'informations à votre connaissance, plus classique comme présentation de DOB, avec plutôt les grandes orientations budgétaires. Là comme on avait les éléments un peu plus précis, c'est quand même dommage de passer à côté.

Mme DELOISY : Puis surtout qu'il y a une commission des finances demain soir, pour vous présenter le budget. C'est vrai qu'entre ce soir et demain soir... Donc, un débat d'orientation budgétaire qui est construit sur la base d'une politique financière prudente qui tient compte des conditions économiques suivantes :

Une croissance à 1%, l'inflation autour de 1,5 et une diminution des concours de l'Etat. Ce contexte nous a conduits à ajuster les dépenses au plus près des besoins, afin, d'une part, de répondre aux attentes de la population en matière de services et de soutien au milieu associatif. D'autre part, de mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme, permettant un développement structuré de la ville, pour l'ensemble de ces domaines de compétences. Les perspectives pour 2014, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en baisse de 1,62%. Une réduction des charges à caractère général de 4,85 et une augmentation des charges de personnel de 2,21 malgré une maîtrise de la masse salariale. La réduction des charges de caractère général de 4,85 c'est bien sûr d'un débat d'orientations budgétaires par rapport à un débat d'orientations budgétaires. Comme nous avons passé le compte administratif avant les élections, c'est vrai qu'on s'est rapprochés davantage sur le réalisé, afin de pouvoir estimer notre futur budget 2014. L'augmentation des charges de personnel, on a une augmentation au niveau des charges patronales, le dernier trimestre des rythmes scolaires, des choses comme cela, effectivement, à une maîtrise de la masse salariale on a une augmentation. La stabilité du soutien au milieu associatif, une augmentation au contingent obligatoire que ce soit pour le SDIS ou le syndicat des transports, pour le SDIS, on a une augmentation de 10 000 €, pour le syndicat des transports, on a 30 000 €.

Les recettes de fonctionnement, en diminution de 6% et on a une légère augmentation des recettes fiscales de 1,76 dans un contexte local de maintien des taux.

Les dépenses réelles d'investissement, qui comprennent le montant envisagé du présent scénario, s'élève à 7 300 000 €, il tient compte des études déjà engagées, et des restes à réaliser 2013.

L'investissement récurrent, 1 650 000 €, la construction d'une restauration scolaire sur Vaux, 600 000 €. Regroupement des services techniques 300 000 €. Bail voirie 1 000 000 €. Schéma Directeur d'Assainissement, 1 000 000 € ce qui fait un report de 2 835 546 €. Bien évidemment, sur ces différents projets, vous avez une somme qui est sur 2014, mais cela s'étale sur plusieurs années. Ces dépenses sont complétées par le remboursement capital de la dette, pour 1 107 000 €. Les recettes réelles d'investissement, elles sont estimées 7 600 000 €, elles tiennent compte des restes à réaliser hors emprunt pour 6 100 000 €. FCTVA 1 100 €. Taxe d'urbanisme 150 000 €, subventions d'équipement 227 540 €. Le FCTVA c'est la TVA que l'on récupère sur l'année N-1, c'est vrai qu'ayant fait le compte administratif, on a pu établir notre FCTVA pour cette année, et le calculer, on est sur 1 100 000 €.

Les soldes financiers, je dirai que le plus important, on est plus près d'un budget qu'un débat d'orientations budgétaires, mais ce qui est très important dans le budget d'une commune, c'est au niveau du fonctionnement. C'est-à-dire qu'il faut que l'on ait une maîtrise complète de nos

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dépenses de fonctionnement, qu'on minimise un peu nos recettes, pour que l'on soit sûrs à un moment donné, effectivement, d'avoir notre effet ciseau positif, et d'avoir plus de recettes que de dépenses, et à partir de ce moment-là, c'est vrai que ce que l'on appelle notre auto financement sera réintégré dans l'investissement N+1. Donc là, vous voyez l'épargne de gestion, de la dette, épargne brute, le remboursement capital de la dette, et l'épargne nette. Ce graphique met en évidence la dynamique des dépenses, le delta entre recettes et dépenses a ainsi mis en évidence la section d'investissement, il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter. Vous avez également l'encours au 1^{er} janvier de la dette, et le ratio de désendettement.

Donc, les orientations budgétaires en 2014, ont été élaborées sur les bases suivantes : pour la section de fonctionnement, diminution des dépenses, estimation prudente des recettes fiscales, réduction des concours financiers de l'Etat. Cela permet d'avoir les résultats prévisionnels 2014 suivants, l'épargne de gestion s'élèvera à hauteur de 2 359 091 €, et l'épargne brute s'établira quant à elle, à 1 911 009 €. Pour la section d'investissement, les recettes attendues sont composées du FCTVA, de la taxe d'urbanisme, des subventions attendues, du montant pré déterminé de l'emprunt. Donc, pour avoir un budget équilibré, là on a un montant pré déterminé de 1 000 000 €, de l'affectation des résultats de 2013 et de l'épargne dégagée. Ces affectations permettent à la ville de conduire une politique d'investissement soutenue pour 2014, en déterminant un programme d'investissement, calé à 7 300 000 €. Si le conseil municipal souhaite aller au-delà de ce niveau d'investissement, le montant de l'emprunt pré déterminé va être revu à la hausse, lors du vote du budget primitif. Revu à la hausse, ou s'il y a effectivement des projets qui n'ont pu être réalisés, il peut être revu à la baisse, par rapport à des modifications modificatives tout au long de l'année. Voilà dans les grandes lignes le débat d'orientations budgétaires pour cette année.

M. RIESTER : Comme vous l'avez rappelé, Mme DELOISY, dans un contexte de stabilité des taux d'impôts communaux. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Mme CANALE : Oui, donc vous venez d'exposer vos choix politiques en matière de dépenses au niveau de l'investissement, ce sont vos choix, on regrette simplement peut-être, un manque d'investissement au niveau social, simplement, c'est une observation, ce sont vos choix, nous nous souhaiterions, enfin nous n'aurions pas fait comme cela, nous aurions davantage peut-être prévu d'investissement dans davantage de social.

Mme DELOISY : Au niveau du social, cela se passe en fonctionnement, et comme vous le verrez demain soir, au niveau des associations, ainsi qu'au niveau du social, il y a une forte augmentation. L'investissement, c'est vraiment sur des gros projets, sur des constructions. Après, je ne sais pas ce qui est pour vous au niveau du social, un investissement.

Mme CANALE : Peut-être davantage de cantine, pour que tous les enfants de Coulommiers puissent bénéficier de la cantine scolaire, quel que soit le statut socio professionnel des parents, voilà, par exemple. Là vous faites la cantine de Vaux, il y a d'autres écoles aussi où tous les enfants ne bénéficient pas de la cantine parce que l'un des deux parents ne travaillent pas, voilà, par exemple ça pour moi ce serait du social.

M. RIESTER : Bien, de toute façon, comme vous l'avez rappelé, on a de gros projets qui coûtent, vous verrez, beaucoup d'argent, c'est justifié il faut absolument que l'on puisse avoir une cantine, restauration scolaire à l'école Vaux village. Cela va permettre de mieux réaliser l'occupation de Vaux Village. On ne peut pas tout faire la première année, on a un projet de réorganisation de la restauration scolaire, au niveau de l'espace Lafayette, au moment où sera construit l'accueil de loisirs sans hébergement par la Communauté de Communes à cet endroit-

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

là, et puis, nous sommes toujours à l'écoute des besoins. C'est vrai que l'on a fait le choix, dans un premier temps, de ne pas ouvrir la cantine, la restauration scolaire à tous les enfants qui ont au moins un parent qui travaille, reste que nous sommes, je parle sous le contrôle de Ginette MOTOT, très attentifs aux demandes ponctuelles qui sont présentées, pour des demandes d'emploi, pour des problèmes particuliers, des maladies, etc... Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait une règle, que cette règle ce soit dans la mesure des possibilités, s'il y a un parent qui ne travaille pas, c'est logique qu'il puisse accueillir leur enfant pour le repas. Mais, si demain nous avons une montée en puissance à des coûts raisonnables pour la collectivité, on ne manquera pas de le faire.

Mme MOLLET- LIDY : Je voudrais revenir, moi aussi sur les investissements, vous avez choisi en effet, des investissements qui sont poursuivis en 2014, qui ont commencé en 2013, autour de la réorganisation des services municipaux. Un principalement, que ce soit le centre administratif qui est fait, et maintenant le centre technique dans des bâtiments qui avaient quand même vocation, d'abord, économique, et qui sont largement occupés par les services, ce en quoi, c'est une bonne chose, mais bon, c'est quand même très coûteux comme opération. Donc, moi j'ai lu ensuite les restes à réaliser sur 2013, au niveau des investissements, donc cela veut dire que derrière tout ce qui est listé, se cachent, où il y a de gros projets. Par exemple, quand je lis « étude sur la requalification du quartier des Templiers », je suppose que vous avez une idée d'un gros projet par rapport à cette étude. Donc, moi ce que j'aurais aimé, c'est qu'en effet, on puisse avoir une perspective sur toute la mandature par rapport à de gros projets, je ne parle pas de petits investissements, parce que bon, acheter un piano, en effet cela paraît indispensable, je ne pense pas que cela puisse faire partie d'une liste d'investissements conséquents, ce doit quand même être possible pour une ville, d'acheter un piano. Donc, est-ce qu'il serait possible d'avoir une vision un petit peu, sur les six ans qui viennent, des quelques gros projets qui pourraient être engagés par la ville, qui modifieraient en effet, en profondeur la ville ? Merci.

M. RIESTER : D'abord, un, il ne se cache rien du tout dans les comptes, que les choses soient très claires, tout est transparent, et à disposition des conseillers municipaux, du public. J'en profite pour dire que nous avons fait le choix très tôt, parmi les premières villes de France, d'ouvrir les données publiques de la ville, les mettre à disposition des citoyens, et ça, c'est quelque chose qui me paraît très important, cela permet l'évaluation des politiques publiques, cela permet la transparence, et nous n'avons rien à cacher.

Mme MOLLET-LIDY : Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Je ne dis pas qu'il y avait d'arrière pensées dans l'utilisation de ce mot, je préfère préciser, et deuxièmement, si vous voulez Mme MOLLET-LIDY, avoir une vision que ce que nous allons faire pendant six ans, je vous conseille de prendre notre document de campagne, et dans notre document de programme, vous n'avez peut-être pas encore lu, je vous conseille de le lire, vous allez voir en détails les investissements que nous souhaitons pour Coulommiers, et effectivement, il y a une partie d'améliorations, même s'il y a eu de gros efforts dans le mandat précédent de faits pour améliorer la qualité de travail des équipes de l'accueil des administrés, que ce soit à l'Hôtel de Ville, que ce soit au niveau du bâtiment administratif de la ville et demain, au niveau des services techniques, tant en termes d'accessibilité que de qualité de l'accueil, et surtout des conditions de travail pour les équipes, parce que, aujourd'hui les équipes techniques ont des locaux sociaux, notamment, qui ne sont absolument pas dans une collectivité comme la nôtre. Nous avons fait le choix, justement, de faire un investissement qui ne soit pas un investissement déraisonné, au contraire, très raisonnable, professionnel. On avait réfléchi dans le mandat précédent à faire une construction neuve pour faire le regroupement des services techniques de la ville, on montait à des sommes qui étaient colossales, à plus de 10 000 000 €, sans le terrain. Hors là, effectivement, le fait d'acheter une partie des locaux de BRODARD

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GRAPHIQUE pour faciliter l'opération d'arrivée d'entreprises industrielles sur ce site qui a permis, non seulement cette réalisation de l'immobilier aux salariés BRODARD, malheureusement licenciés du fait de la liquidation de l'entreprise, d'avoir la prime qui avait été prévue par le liquidateur au moment de la liquidation. Mais aussi et surtout, cela a permis l'arrivée de ces entreprises, l'arrivée de 150 emplois sur ce site. Sur le reste des locaux qui ne sont pas occupés aujourd'hui, par des entreprises, cela appartient à la ville, une partie va être utilisée par les services techniques, notamment, cela permettra aussi de tout stocker, outillage, du matériel qui aujourd'hui sont stockés à l'extérieur et se dégradent plus vite que s'ils étaient protégés à l'abri de la chaleur, de la lumière du soleil, de la lune, de la neige, de la pluie, etc..., et deuxièmement, des locaux sociaux adaptés, des bureaux adaptés et surtout un regroupement de toutes les équipes pour qu'il y ait une meilleure communication entre les uns et les autres, une meilleure organisation des services, que l'on ait pas d'un côté l'encadrement et de l'autre les équipes, comme c'est le cas actuellement, et que tout ce monde-là travaille ensemble dans l'intérêt des Columériennes et Columériens. Et quand on fait un investissement comme cela pour les équipes, cela rejaillit aussi sur la qualité de service et sur les dépenses qui sont des dépenses de fonctionnement qui sont des dépenses au quotidien, parce que l'on a moins de télécommunication entre les deux sites, parce que tout le monde est au même endroit, il suffit d'avoir un réseau interne, il n'y a pas besoin d'avoir trois personnes à l'accueil au téléphone, etc..., il en suffit d'une. Donc l'idée, c'est d'être plus efficace en termes de gestion, plus efficace en termes d'organisation, plus acceptable en termes de travail pour les équipes, de qualité des parties communes, des parties sociales et un meilleur accueil ces administrés, notamment un accueil pour les personnes à mobilité réduite qui n'existe pas aujourd'hui dans un certain nombre d'équipements pour les services techniques, qui existera dans le nouvel établissement. Vous savez, moi je crois vraiment qu'on a la chance à Coulommiers d'avoir des équipes techniques comme d'ailleurs, administratives qui sont de grandes qualité, nous étions très en retard sur les équipements mis à disposition de ces équipes. Certes, des fois, on regarde juste la ligne investissements, je vais y revenir une minute, on regarde la ligne investissements et on ne regarde pas tout le fonctionnement de toutes ces équipes qui font un travail au quotidien très important pour Coulommiers et pour les Columériens. Plus ils sont équipés, tant dans des machines, tant dans des outils que dans des locaux professionnels, plus ils sont dans de bonnes conditions de travail, plus le travail est efficace, plus c'est agréable de travailler donc, plus le service est de meilleure qualité. Sur les investissements, on va davantage le détailler au moment du vote du budget, là on est quand même encore dans les grandes enveloppes. On est dans le débat d'orientations budgétaires. C'est pour cela que le montant de l'emprunt, on va voir, Sophie vous en parlera demain, cela risque peut-être de bouger un peu, et puis les choix qui seront faits, in fine, permettrons d'affiner les différentes rubriques, et vous savez aussi, c'est très bien rappelé par Sophie, que là on est sur du budget, c'est de la prévision, après il y a le compte administratif qui est le réalisé. Peut-être que l'on ne réalisera pas tout l'emprunt, si pour x raison, on était amenés à ne pas faire tous les investissements prévus. Et enfin, sachant que l'on est dans une année de transition, à partir du moment, et je pense que c'est tout à fait légitime, c'est le respect de la démocratie, de ne pas voter le budget avant les élections municipales, attendre le vote des élections pour voter le budget. On se trouve quand même dans une année de réalisation plus courte en termes d'investissement, qu'une année classique. Donc, là on est un peu dans une année de transition où l'on finalise un certain nombre de projets qui ont été engagés, dont la réalisation est encore en cours d'année. On a quelques priorités d'investissement, dont notamment la restauration scolaire de Vaux Village, dont les services techniques centralisés, regroupés, et puis on va préparer un certain nombre, avec les commissions de travail, commission urbanisme, commission travaux, commission scolaire, commission handicap, toutes les commissions, travailler pour la mise en œuvre, la réalisation de tout ce qui est prévu dans notre projet Continuons ensemble pour Coulommiers, ce sont des projets que nous allons mettre en œuvre pendant ces six ans, parce que la priorité pour nous, ça l'a été dans le mandat

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

précédent, ça le sera pour celui-ci, de tenir les engagements que nous avons pris devant les Columériennes et Columériens. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Non ? Et bien le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu, il n'y a pas de vote, vous le savez.

- approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2014, annexé à la présente délibération.

I - ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2014

La loi ATR (Administration territoriale de la République) du 6 février 1992 prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'objectif de ces orientations n'est pas de définir précisément le contenu des opérations retenues dans le cadre du budget mais de proposer le cadre financier dans lequel les choix devront s'inscrire et de permettre au Conseil Municipal de débattre de la stratégie financière à adopter pour l'année à venir.

Les orientations retenues doivent bien entendu prendre en considération les perspectives économiques générales de la France pour l'année 2014 et les mesures intéressant les collectivités locales inscrites dans le projet de loi de finances 2014.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES GENERALES POUR 2014

Le projet de loi de finances 2014 a été construit sur les données économiques suivantes :

- Une croissance estimée à 1%
- Une inflation autour de 1.5%
- Une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement

Ce contexte doit donc conduire à une politique financière prudente et maîtrisée permettant d'ajuster les dépenses au plus près des besoins afin de :

- Répondre aux attentes de la population en matière de services
- Mettre en œuvre un programme d'investissement à long terme permettant un développement structuré de la Ville sur l'ensemble de ses domaines de compétence

Le budget primitif 2014 reprendra les résultats de l'année 2013.

II – LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE ET PERSPECTIVES FUTURES

A SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

	Rétrospective CA	Rétrospective CA	Inscription budgétaire	Prospective	Evolution
	2012	2013	2 013	2 014	
Charges à caractère général (chap 011)	4 072 162	4 305 470	4 576 376	4 354 310	-4,85%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 338 119	9 329 334	9 426 892	9 635 320	2,21%
Détails Charges de gestion courante					
Contingents et participations obligatoires (art 655)	797 343	745 002	784 646	800 180	1,98%
Subventions versées (art 657)	1 305 618	1 314 962	1 327 450	1 329 463	0,15%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	208 484	209 764	214 000	215 500	0,70%
Total autres charges de gestion courante (chap 65)	2 311 445	2 269 728	2 326 096	2 345 143	0,82%
Total des dépenses de gestion courante	15 721 726	15 904 532	16 329 364	16 334 773	0,03%
Intérêts de la dette (art 66111)	449 467	484 107	493 905	450 722	-8,74%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	10 281	-3 913	4 500	20 000	
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	1 350	1 350		
Charges exceptionnelles (chap 67)	9 993	255 975	261 977	8 500	-96,76%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	16 191 467	16 642 051	17 091 096	16 813 995	-1,62%

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles peuvent être regroupées en cinq grandes rubriques : les charges à caractère général, les frais de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

exceptionnelles. Elles sont évaluées à **16,8 millions d'euros** et représenteront une dépense d'environ **1 121 euros par habitant**.

1/ Les charges à caractère général sont estimées à **4,3 millions d'euros**. Elles comprennent tous les achats et prestations de service destinés au fonctionnement normal de la commune : fluides, carburant, fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien et de petit équipement, locations et crédit-bail (photocopieurs), contrats de maintenance et d'entretien, réparations sur les biens mobiliers et immobiliers, assurances, documentation, honoraires, dépenses de communication, transports, frais postaux, impôts et taxes payés par la commune, etc... L'enveloppe budgétaire allouée à ces dépenses comprend en outre le programme de réparations et d'entretien des bâtiments.

La maîtrise des dépenses des services nous amène à une diminution des charges à caractère général de 4,85% par rapport au BP prévisionnel 2013 mais une stabilité par rapport au CA 2013.

2/ Les charges de personnel sont estimées à **9,6 millions d'euros en 2014** en augmentation de 2,21% par rapport au BP 2013. Cette augmentation est due pour :

- 100 000€ aux mesures nationales de reclassements
- 35 000€ d'avancements de grades et d'échelons
- 60 000€ d'augmentation des taux de cotisations patronales
- 60 000€ pour la mise en place des rythmes scolaires sur le dernier trimestre 2014.

Sans ces revalorisations, la masse salariale serait constante.

3/ Les autres charges de gestion courante comprennent les pertes sur créances irrécouvrables, les participations obligatoires (participations au SDIS et au TRAMY, contributions au CNFPT et aux diverses structures de coopération intercommunale), les subventions versées aux associations ainsi que les participations de la Ville aux régies du service culturel et de l'office du tourisme qui ont leur propre budget.

Elles sont estimées à **2.3 millions d'euros**, soit en augmentation de 0,82 % par rapport au BP 2013.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation au titre du STAC (syndicat de transport) à hauteur de 30 000€ et 10 000€ au titre de la participation au SDIS. Les autres participations sont stables.

4/ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts. Elles sont évaluées à **450 000 euros** et seront en baisse de 8,74 % par rapport à 2013.

5/ Les charges exceptionnelles qui comprennent notamment les titres annulés, les intérêts moratoires et les indemnités suite aux sinistres engageant la responsabilité de la commune non couverts par l'assurance, sont estimées à **8 500 euros**.

Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à **18.7 millions d'euros** et représenteront une dépense d'environ **1 248 euros par habitant**.

Recettes de fonctionnement

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Rétrospective CA	Rétrospective CA	Inscription budgétaire	Prospective	Evolution
	2012	2013	2 013	2 014	
Atténuation de charges (chap 013)	135 496	93 697	135 000	133 400	-1,19%
Détails des Impôts et taxes					
Produits des services (chap 70)	1 343 979	1 495 697	1 315 085	1 500 000	14,06%
Produit des taxes directes et rôles supplémentaires	7 978 291	8 084 167	8 054 625	8 163 246	1,35%
Fiscalité transférée	1 797 494	1 816 228	1 797 418	1 779 951	-0,97%
autres taxes	1 377 779	1 634 620	1 577 164	1 687 400	6,99%
Impôts et taxes (chap 73)	11 153 564	11 535 015	11 429 207	11 630 597	1,76%
Dotations (chap 74)	5 594 770	5 428 943	5 674 869	5 329 867	-6,08%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	217 562	213 147	173 240	100 000	-42,28%
Total des recettes de gestion courante	18 445 371	18 766 499	18 727 401	18 693 864	-0,18%
Produits financiers (chap 76)	30 080	314	400	340	-15,00%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	372 000	2 400 400		0	
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	122 842	81 232	84 264	30 800	-63,45%
Autres recettes d'exploitation	524 922	2 481 946	84 664	31 140	-63,22%
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 970 293	21 248 445	18 812 065	18 725 004	-0,46%

1/ **Les recettes provenant des atténuations de charges** (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) sont estimées à **133 400 euros**.

2/ **Les produits des services et des domaines** sont constitués par les versements effectués par les usagers des services municipaux et comprennent entre autres les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public communal, les recettes perçues en contrepartie des services à caractère culturel, sportif, de loisirs, périscolaire et d'enseignement, etc... Ils sont estimés à **1.5 million d'euros** et sont stables par rapport au réalisé 2013.

3/ **Les impôts et taxes** sont constitués pour l'année 2014 de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la cotisation économique territoriale qui succède à l'ancienne taxe professionnelle et comprend deux volets, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée.

Les taux des taxes resteront identiques à 2013, soit :

- Taxe d'habitation : 26.5%
- Taxe foncière : 21,49 %

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Taxe foncière non bâti : 51.02 %
- CFE : 20.4%.

Viennent s'ajouter à ces contributions directes d'autres taxes complémentaires, telles que la taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle des droits de mutation ou de publicité foncière.

Le total des recettes fiscales est évalué à un peu plus de 11,6 millions d'euros.

Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux de CFE
2012	4 918 822	1.67 %	1 003 440	1.67 %	20.40 %	0.00 %
2013	5 078 800	3.25 %	1 036 075	3.25 %	20.40 %	0.00 %
2014	4 925 000	-3.03 %	1 004 700	-3.03 %	20.40 %	0.00 %

TAXE D'HABITATION :

Année	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux de TH
2012	13 279 153	3.85 %	3 518 976	3.85 %	26.50 %	0.00 %
2013	13 604 860	2.45 %	3 605 288	2.45 %	26.50 %	0.00 %
2014	13 939 000	2.46 %	3 693 835	2.46 %	26.50 %	0.00 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Année	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux de TFB
2012	15 707 309	5.72 %	3 375 501	5.72 %	21.49 %	0.00 %
2013	15 705 329	0.00 %	3 375 075	0.00 %	21.49 %	0.00 %
2014	15 942 000	1.51 %	3 425 936	1.51 %	21.49 %	0.00 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Année	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux de TFNB
2012	70 364	-0.12 %	35 900	-0.12 %	51.02 %	0.00 %

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2013	76 985	9.41 %	39 278	9.41 %	51.02 %	0.00 %
2014	76 000	-1.28 %	38 775	-1.28 %	51.02 %	0.00 %

4/ Les dotations et participations sont constituées principalement par la dotation forfaitaire et les dotations issues de la loi du 13 mai 1991 sur la solidarité des villes (fonds de solidarité région Ile de France).

Les recettes attendues au titre des dotations et participations s'élèvent à 5.3 millions d'euros pour 2014, soit environ 355 euros par habitant. Cela représente une baisse de 6,08% par rapport à 2013 qui s'explique par la baisse de la DGF à hauteur de 140 000€ et la baisse des compensations fiscales.

5/ les autres produits de gestion correspondent aux revenus des immeubles et à l'intéressement sur les économies d'énergie réalisées par notre prestataire. Ces recettes sont estimées à **100 000 euros** pour 2014, en baisse de 42% suite à la vente des logements des pompiers à l'Office Public de l'Habitat qui pèse pour 112 000€ de loyers en moins.

6/ Les seuls produits financiers attendus en 2014 proviennent du legs Troquet (environ 340 €) et n'ont donc aucun poids dans les finances de la commune.

7/ les produits exceptionnels sont constitués par les indemnités versées par notre compagnie d'assurance en cas de sinistre, les pénalités de retard appliquées aux entreprises dans le cadre des marchés publics, les remboursements de trop perçu et les avoirs. Ils devraient atteindre **30 800 euros**.

B LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

	Rétrospective		Prospective
	2012	2013	2014
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	4 293 620	8 094 250	4 550 000
Subventions d'équipement (art 204)	0	251 572	0
Reste à réaliser (hors PPI)	1 862 758	3 518 341	2 835 546
Sous-total dépenses d'équipement	4 293 620	8 345 822	7 385 546
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	950 858	1 082 500	1 107 000
Autres immobilisations financières (chap 27)	5 478	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	7 112 714	12 946 663	8 492 546

déficit d'investissement reporté 2 782 233 1 778 385 4 657 191

TOTAL

INVESTISSEMENT 9 894 947 14 725 048 13 149 737

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

	2014	2015
Investissements divers (rénovation bâtiments, matériel, espaces verts, informatique, diverses demandes des services)	1 650 000	
Construction d'une restauration scolaire	600 000	700 000
regroupement des services techniques	300 000	3 900 000
Bail voirie	1 000 000 -	
SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)	1 000 000	600 000
RAR	2 835 546	
Total	7 385 546	

La liste ci-dessus constitue une première piste de réflexion sur les investissements nécessaires pour la Ville de Coulommiers compte tenu des études engagées :

- Rénovation des locaux scolaires, des cours d'écoles et des locaux en général.
- Travaux de voirie et travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vote d'autorisations de programmes pluriannuelles est envisagé sur les opérations suivantes :

- Le regroupement des services techniques dans une partie des locaux de Brodard pour 300 000€
- Les travaux sur les réseaux à réaliser dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement pour 1.000 000€
- Les travaux de construction de la restauration scolaire pour 600 000€
- **Les restes à réaliser 2013** intégrés dans ce programme devraient s'élever à plus de 2.8 millions d'euros et comprennent principalement les travaux suivants engagés fin 2013 ou en cours de réalisation :
 - Etude sur la requalification du quartier des Templiers
 - Module web carrière, décideur et bilan social – évolution logiciel
 - Acquisition de parcelle avenue de Strasbourg
 - Divers travaux de clôtures dont à l'école Charles de Gaulle
 - Enfouissement des réseaux rue du Général Leclerc
 - Acquisition d'abris voyageurs
 - Acquisition d'un piano
 - Mobiliers divers
 - Travaux pour la restructuration des futurs services techniques
 - Mise en accessibilité de la salle d'exposition des Capucins
 - Maitrise d'Œuvre pour les travaux pour la restauration scolaire de Vaux
 - Vidéoprotection

Recettes d'investissement

	Rétrospective		Prospecti ve
	2012	2013	2014
FCTVA (art 10222)	1 003 929	480 731	1 100 000
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	246 747	159 158	150 000
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	36 793	42 990	0
Subventions perçues (chap 13)	565 458	225 987	227 540
Opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette	0	15 257	0
Reste à réaliser (hors emprunt)	4 501 563	4 042 362	6 144 390
Autres subventions	30 000	0	0
Autres recettes	622	0	0
Sous-total recettes d'investissement	6 385 112	4 966 485	7 621 930
Emprunts déjà souscrits	0	0	844 000
Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et	1 500	900 000	0

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1645)	000		
affectation du résultat	1 660 999	1 569 132	1 404 403
cession de terrain	372 000	2 400 400	440 000
Total des recettes réelles d'investissement	9 918 111	9 836 017	10 310 333

Estimation épargne brute			1 911 009
	2 406 826	2 205 994	
	12 324	12 042	12 221
Total recettes d'investissement	937	011	342

Les recettes réelles d'investissement, estimées à **7.6 millions d'euros** (restes à réaliser compris) sont constituées par :

Les dotations et réserves qui comprennent :

- **Le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA)** qui permet désormais de récupérer la TVA sur les investissements réalisés l'année précédente et qui est estimé pour 2014 à environ 1 100 000 euros. **La taxe locale d'équipement** pour 150 000 euros
- **Les subventions attendues à hauteur de 227 540€**

Les reports de recettes pour 6 144 390 € correspondent quant à eux principalement aux cessions de terrains. Le reste des recettes correspond aux subventions de la Région et du Département pour la construction du terrain synthétique.

3/ L'emprunt.

Emprunt déjà souscrit en 2013 pour 844 000 €

4/Les recettes d'investissement sont complétées également par l'Épargne Brute prévisionnelle estimée avec les cessions à 1 911 009€ et l'affectation du résultat 2013

III LES SOLDES FINANCIERS

L'épargne de la collectivité

	Rétrospective	Rétrospective	Prospective
	2013	BP 2013	2014
Epargne de gestion	2 861 967,00	2 398 037,00	2 359 091,00
intérêts de la dette (art 66111)	484 107	493 905	450 722
Epargne brute	2 205 994,00	1 720 969,00	1 911 009,00

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 050 000,00	1 090 960,00	1 107 000,00
Epargne nette	1 155 994,00	630 009,00	804 009,00

Epargne de gestion = Différence entre les recettes (hors cessions produits de cessions) et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

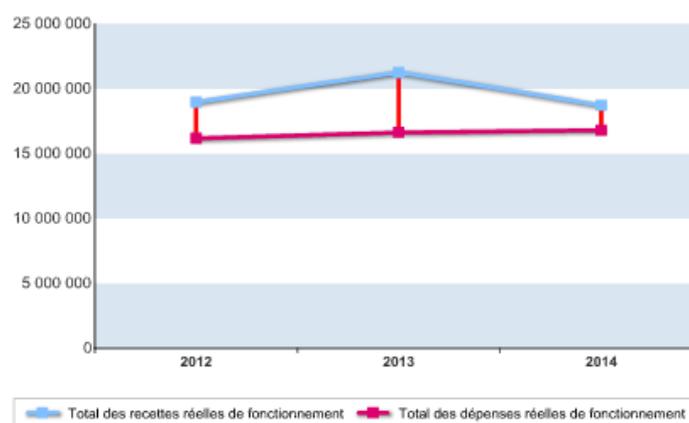
Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	CA 2012	CA 2013	DOB 2014
Recettes de fonctionnement	18 969 856	21 248 446	18 725 004
<i>Evolution n-1</i>	2.14 %	12.01 %	-11.88 %
Dépenses de fonctionnement	16 191 467	16 642 052	16 813 995
<i>Evolution n-1</i>	0.41 %	2.78 %	1.03 %

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses malgré une diminution des dotations de l'Etat. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

	BP 2014
Encours au 1er janvier	13 927 339
Ratio de désendettement	7

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 01 janvier de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le ratio équivalent à 7 ans dans nos projections est calculé sur la base d'une hypothèse volontairement minimisée d'Épargne Brute.

	Encours de dette	<i>Evolution n-1</i>	Emprunts nouveaux
2012	13 530 949	-3.33 %	1 500 000
2013	14 084 838	4.09 %	900 000
2014	13 927 339	-1.12 %	844 000

	2012	2013	2014
Annuités	1 400 325	1 566 607	1 557 144
<i>Evolution n-1 (en %)</i>	33.60 %	11.87 %	-0.60 %
Capital en euro	950 858	1 082 500	1 106 422
Intérêts en euro	449 467	484 107	450 722

IV CONCLUSION

Les orientations budgétaire 2014 ont été élaborées sur les bases suivantes :

1/ Pour la section de fonctionnement :

- La diminution des dépenses de gestion courante
- Une estimation prudente des recettes fiscales
- Une baisse des concours financiers de l'Etat

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cela permet d'avoir les résultats prévisionnels 2014 suivants :

- ⇒ L'épargne de gestion s'élèvera à hauteur de 2 359 091,00€ en 2014.
- ⇒ L'épargne Brute (sans produits de cessions) s'établira quant à elle à 1 911 009 €

2/ Pour la section d'investissement et le financement du programme d'investissement 2014

Les recettes d'investissement attendues composées :

- du FCTVA
- de la taxe d'urbanisme
- des subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement
- du montant d'emprunt prédéterminé à 1 000 000€
- de l'affectation des résultats 2013
- de l'épargne dégagée

Ces orientations permettent à la ville de Coulommiers de mener une politique d'investissement soutenue en déterminant un programme d'investissement « câlé » à 7 385 000 € (tel qu'il est décrit ci-dessus).

Si le Conseil municipal souhaite aller au-delà de ce niveau d'investissement, le montant de l'emprunt devra être revu à la hausse lors du vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal prend acte.

M. RIESTER : Décisions du maire, il n'y en a pas eu depuis la dernière fois, et maintenant, questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

M. LILLEMANN : J'ai une remarque et une question. Remarque, c'est que sur le trombinoscope que vous avez édité sur votre site, sur notre site...

M. RIESTER : Le vôtre, le site de tous les Columériens.

M. LILLEMANN : Il y a donc vos photos...

M. RIESTER : Vous n'avez pas encore les vôtres ?

M. LILLEMANN : On ne nous a pas téléphoné, on ne nous a rien dit. Reconnaissez que ce n'est pas très sympathique.

M. RIESTER : Je reconnais, ce n'est pas méchant, méchant, mais c'est vrai que cela doit être fait très rapidement. Il n'y avait pas de volonté de nuire, en tout cas.

Mme MOLLET-LIDY : On est fort connus, là-bas de l'autre côté.

M. RIESTER : On va regarder cela.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LILLEMANN : Ma question, c'était : pourrions-nous obtenir les comptes concernant la Foire aux Fromages, pas l'association, combien coûte la Foire aux Fromages à la ville ?

M. RIESTER : Oui, il n'y a pas de souci, tout est transparent aussi.

M. LILLEMANN : Elle n'est pas tout à fait terminée.

M. RIESTER : Ecoutez, vous me donnez une transition formidable pour dire que c'est une formidable réussite, j'ai eu l'occasion d'y être le vendredi, le samedi, le dimanche et le lundi, tous les exposants sont ravis, je crois que celles et ceux qui se sont promenés sur la foire sont ravis aussi. Il y a eu une mobilisation du monde agricole, des éleveurs qui au départ étaient partis sur une incompréhension, de la Région qui s'est énormément mobilisée aussi. Tout le monde s'est retroussé les manches pour qu'il y ait une exposition d'animaux sur la foire, digne de ce nom, et je pense que c'était vraiment de qualité avec une diversité des animaux exposés. C'était formidable, cela a fait la joie des enfants et des grands de 7 à 77 ans, voire un peu plus. Le nouveau chapiteau est une réussite, il a des dimensions nouvelles, les allées sont plus larges. Bref, j'ai félicité le président de la foire, le comité de la foire, tous les bénévoles qui font un travail formidable. Cela coûte à la ville, certes, notamment des équipes municipales qui participent à l'installation de la foire, à la désinstallation, ils sont là. Il y a des subventions, mais c'est beaucoup de bénévoles, beaucoup de gens qui passe beaucoup de temps toute l'année, pour préparer la foire et que je salue, qui nous donnent vraiment la possibilité de participer à un moment fort de la vie Columérienne, c'est un événement phare, qu'il faut que l'on continue, non seulement de pérenniser, mais lui donner une nouvelle dimension. C'est l'état d'esprit, à la fois du président sortant, Jean-Paul BOSSEAU, qui vous le savez peut-être ou peut-être pas, je vous le dis, a annoncé lors de l'inauguration qu'il mettait fin à ses fonctions, il l'avait déjà dit la dernière fois, pour préparer l'avenir, et c'est donc André MOUILLERON, qui sera le futur président de la foire internationale aux fromages et aux vins de Coulommiers. Donc, l'idée c'est vraiment de continuer à faire en sorte que cette foire se développe, c'est de l'activité économique, c'est de l'image pour Coulommiers, c'est de la convivialité, et l'on a aussi profité de la venue de Périco LEGASSE, qui est un critique gastronomique qui va nous aider avec les producteurs de lait, les fabricants de fromages, les affineurs, les distributeurs, tous les élus du bassin de vie, pour faire en sorte que nous puissions enfin, avoir la certification, l'appellation d'origine protégée, pour le fromage le Coulommiers, le Brie de Coulommiers. On espère enfin obtenir cette belle certification qui est importante pour les fabricants de fromages et les producteurs de lait, et c'est important pour la ville de Coulommiers, parce que cela contribue au rayonnement de la ville. Donc, bien évidemment, tout cela est transparent, il n'y a pas de problème, en commission par exemple, de faire un point la foire. Les tenants, les aboutissants et ce que l'on peut faire dans l'avenir. J'ai dit tout à l'heure en Communauté de Communes, qu'à travers cette foire, je pense qu'il faut que l'on réfléchisse demain, à partir de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers, comment on peut, peut-être, pérenniser, donner une autre dimension à cette activité, finalement, qu'est l'activité de salon ou d'exposition. Peut-être que là, on a l'embryon de quelque chose qui pourra devenir grand demain, qui pourra être une spécificité de Coulommiers. Il y a beaucoup de travail à faire, il ne faut pas s'emballer, pas avoir les yeux plus gros que le ventre, mais je crois que là, on a quelque chose sur laquelle on peut avoir du résultat si l'on s'en donne un peu les moyens.

Mme MOLLET-LIDY : Je ne veux pas gâcher l'ambiance, il se trouve que concernant la foire aux fromages, j'ai un retour de certains habitants de Vaux, qui ont bien regretté de ne pas bénéficier de la fameuse navette gratuite, puisqu'apparemment, ils n'étaient pas concernés à

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vaux. N'étaient concernés que les Templiers et Montanglaust. Donc, c'était un peu compliqué pour certains.

M. RIESTER : Cela fait partie des choses que l'on continue d'améliorer, il y a la question du stationnement qu'il faudra aussi regarder, après, on peut toujours aussi marcher pour aller à la foire. C'est vrai qu'il faut regarder de quelle manière on peut faciliter la venue des habitants de Coulommiers à la foire. On regardera cela de près dans l'avenir, et cela peut être l'occasion, justement, on pourra regarder en commission aussi ce que l'on peut faire pour que les Columériens soient encore plus partie prenante de la foire.

Mme CANALE : Moi, il ne s'agit pas de la foire, encore que... J'avais une petite question sur les travaux d'assainissement qui sont réalisés actuellement, au niveau des jardins ouvriers. Il y a une piste qui est réalisée aux Guidouches, dans le cadre de ces travaux d'assainissement, cette piste elle sert actuellement aux engins, elle va pratiquement des HBM jusqu'au moulin des prés. Moi, je voulais savoir si cette piste est destinée aux engins, sera maintenue, ou sera complètement effacée suite aux travaux ?

M. RIESTER : Ecoutez, pour l'instant, rien n'est à l'ordre du jour, ce qui est certain, c'est qu'il faudra que collectivement on réfléchisse à l'avenir du terrain des Guidouches. C'est un terrain qui est inondable, donc, il n'y aura pas de construction, ça c'est claire, il faudra voir les moyens de l'utiliser d'une façon pertinente. Est-ce qu'il faut davantage de jardins familiaux, la réponse à priori est oui. Est-ce qu'il faut l'organiser d'une meilleure façon ? La réponse est oui, d'ailleurs, dans notre projet, Mme MOLLET, juste une petite boutade. Est-ce qu'il faut trouver un moyen peut-être d'optimisation de cet espace à des moments précis, sûrement. Est-ce qu'il faut que cela devienne une nouvelle route de Coulommiers ? Sûrement pas. En tout cas d'une façon pérenne et régulière, sûrement pas. C'est un coin préservé, c'est un coin qui est agréable, il faut que ça le reste. Maintenant, on a des surfaces dans Coulommiers, on n'en a pas forcément plus beaucoup, Coulommiers est une ville qui a peu, finalement de surface de terrain, donc, réfléchir à la façon de l'utiliser d'une façon plus pertinente, me paraît important. Bien, écoutez, s'il n'y a plus de question, je vous remercie, et je vous donne rendez-vous le 28 avril à 19 heures pour le budget, en vous remerciant et en vous rappelant qu'il y a des signatures, pour les nouveaux, il faut aller voir Viviane. Merci beaucoup, bonne soirée.

La séance est levée à 20H50